

**ASSEMBLÉE NATIONALE**23 février 2006

---

LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE - (n° 2784 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 106

présenté par  
M. Dutoit  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 19 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Sénat a choisit de changer le quorum nécessaire au sein des CA des universités pour adopter tout changement statutaire. Si un débat sur la gouvernance des universités peut s'avérer nécessaire, il serait contre-productif d'expédier celui-ci en accordant les pleins pouvoirs aux présidents d'université sans contrepartie en matière de démocratie universitaire.